

Cinq pour cent du PIB

Giuseppe Pagano

Les 24 et 25 juin 2025, s'est tenu à La Haye un important sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en présence du président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump. Comme il l'avait déjà fait précédemment, celui-ci a une nouvelle fois demandé fermement aux pays membres de porter leurs dépenses de défense à 5 % du produit intérieur brut (PIB). Accédant à cette injonction, la quasi-totalité des pays européens membres de l'OTAN, en ce compris la Belgique, se sont engagés à consacrer, d'ici 2035, 3,5 % de leur PIB aux dépenses de défense *stricto sensu*, et encore 1,5 % de ce PIB à des dépenses de sécurité au sens large, comme la cybersécurité ou la mobilité militaire¹. Lors de ce sommet, la position de deux pays, l'Espagne et l'Islande, s'est cependant distinguée.

L'Islande ne possède pas d'armée et, de ce fait, les statistiques de l'OTAN n'affichent pas de dépenses militaires pour ce pays. Lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec la Première ministre d'Islande, Kristín Ólafsdóttir, le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, a souligné que, quoique n'ayant pas de forces armées, l'Islande continue à fournir d'importantes contributions à la sécurité commune. L'ancien Premier ministre néerlandais a développé ce point en précisant, notamment, que l'Islande héberge des supports et une infrastructure critique pour les forces de l'OTAN – en ce inclus les missions régulières de police de l'air. Et d'ajouter que « depuis 2016, l'Islande a augmenté de façon significative ses dépenses en lien avec la défense et a doublé son personnel dans les structures de l'OTAN ». La Première ministre islandaise a également annoncé que son pays n'envisageait pas de modifier structurellement la façon dont il dépense son argent, mais qu'il augmentera le fonds

¹ Selon les termes de l'OTAN, « au travers de ce nouveau plan d'investissement de défense, les Alliés s'engagent à consacrer 5 % de leur PIB à la défense, dont 3,5 % au financement des besoins ayant trait à la défense proprement dite et 1,5 % aux investissements liés à la défense et à la sécurité au sens large, par exemple aux infrastructures et à l'industrie ». Cf. OTAN, « À La Haye, l'OTAN clôture un sommet appelé à faire date », 25 juin 2025. Ce communiqué et les autres documents de ce type cités dans cette *@nalyse* proviennent du site Internet de l'OTAN : www.nato.int.

affecté aux dépenses en lien avec la défense et les investissements en défense². La cheffe de gouvernement ne s'est pas engagée sur les objectifs chiffrés de 1,5 % et de 5 % du PIB.

L'Espagne, quant à elle, a déclaré avant le sommet ne pas se joindre à l'objectif des 5 %. Le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez Pérez-Castejón, a fait allusion à une lettre de M. Rutte exonérant son pays de l'engagement relatif aux 5 %, mais le secrétaire général a nié avoir accordé une telle exemption. Dans la conférence de presse qu'il a donnée après le sommet, P. Sánchez a d'abord souligné que son gouvernement avait déjà fortement augmenté les dépenses de sécurité et de défense, passant de 0,9 % du PIB en 2018 à 2 % du PIB en 2025. Il considère que cette augmentation était nécessaire, mais qu'elle est suffisante, réaliste et compatible avec le modèle social espagnol. Il a également souligné l'importance, pour son gouvernement, d'autres objectifs, notamment l'urgence climatique. À aucun moment, il ne s'est engagé à dépasser le seuil de 2 % qui constitue l'objectif de dépenses de défense pour 2025. En réaction, le président des États-Unis a menacé de faire payer « le double » à l'Espagne via des sanctions commerciales.

Cette *@nalyse du CRISP en ligne* n'abordera pas les questions purement militaires – le nombre de militaires, de blindés, d'avions, de missiles ou d'autres types de matériel dont dispose chaque pays de l'OTAN – ou opérationnelles. Il s'agit plutôt d'examiner les conséquences budgétaires de l'engagement pris lors du Sommet de La Haye, de manière globale d'abord, en se concentrant principalement sur le cas de la Belgique ensuite. En particulier, quatre dimensions importantes seront successivement examinées. Elles sont relatives (1) à la fréquence avec laquelle les pays de l'OTAN consacrent ou ont consacré 5 % de leur PIB aux dépenses de défense ; (2) à la richesse des blocs potentiellement ennemis, mesurée par leur PIB, qui détermine la base pour financer ces dépenses ; (3) à ce que représenteraient les dépenses de l'OTAN si elles étaient de 5 % des PIB concernés par rapport aux dépenses militaires de la Russie, désignée comme facteur d'affrontement requérant de relever le niveau des dépenses de défense ; et (4) aux conséquences budgétaires, pour la Belgique, d'une augmentation des dépenses de défense de 1,3 % (le niveau de 2024) à 5 % du PIB.

Les dépenses de défense des pays de l'OTAN

Le Traité instituant le Conseil de l'Atlantique Nord est signé le 4 avril 1949, dans le contexte du début de la Guerre froide. Il met en place une alliance militaire défensive dont le principe fondamental est exposé par l'article 5 : « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations unies, assistera la partie ou les parties

² Conférence de presse conjointe du secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, et de la Première ministre d'Islande, Kristín Ólafsdóttir, Bruxelles, 28 mai 2025.

ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord ».

À l'origine, l'OTAN compte 12 membres : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. En 2025, elle en compte 32, à la suite de 10 élargissements successifs, la Finlande et la Suède étant les derniers pays à avoir rejoint l'organisation, en 2023 et en 2024 respectivement, soit toutes deux après l'invasion de l'Ukraine par la Russie débutée le 24 février 2022³. La plupart des pays sont à la fois membres de l'Union européenne et de l'OTAN. Seuls l'Autriche, Chypre, l'Irlande et Malte ne font pas partie de l'alliance atlantique. À l'inverse, six pays du continent européen sont membres de l'OTAN sans appartenir à l'Union : l'Albanie, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège et le Royaume-Uni. La Turquie, dont le territoire est établi sur l'Europe et l'Asie, est également membre de l'OTAN.

La situation actuelle

L'OTAN publie des données sur les dépenses de défense de ses membres depuis sa création. L'organisation utilise ses propres nomenclature et définition⁴, de sorte que ses statistiques ne sont pas toujours comparables à celles des États membres ou d'organismes comme Eurostat, l'office de statistiques de l'Union européenne. Pour les analyser, il est donc préférable de recourir exclusivement aux chiffres de l'OTAN, en principe homogènes dans l'espace et dans le temps. Ceux-ci sont libellés en dollars des États-Unis, le « dénominateur monétaire commun » de l'organisation.

³ Rappelons que des troupes russes occupent la péninsule de Crimée depuis l'hiver 2014. Sur cette offensive et sa présentation, cf. C. ISTASSE, « “Opération militaire spéciale” : un exemple d'euphémisme en temps de guerre », *Les @nalyse du CRISP en ligne*, 24 février 2023, www.crisp.be.

⁴ « Par dépense de défense, l'OTAN entend un paiement effectué par un gouvernement national (à l'exclusion d'autorités régionales, locales ou municipales) dans le but exprès de répondre aux besoins des forces armées du pays, des Alliés ou de l'Alliance. (...) Les dépenses de défense sont constituées majoritairement des montants qui sont consacrés aux forces armées financées sur le budget du ministère de la Défense ». Ces dépenses incluent les pensions des militaires et du personnel civil de l'armée, les dépenses engagées dans le cadre de missions de maintien de la paix, ou encore des dépenses de recherche et développement (OTAN, « Dépenses de défense et engagement des 5 % », 1^{er} juillet 2025).

Tableau 1. Dépenses de défense des pays de l'OTAN en 2024 et 2025
(en milliards de dollars US et en pourcentage du PIB, à prix et taux de change courants)

Pays	2024		2025	
	US \$	% PIB	US \$	% PIB
Pologne (POL)	34,45	3,79	44,31	4,48
Lituanie (LTU)	2,63	3,09	3,61	4,00
Lettonie (LVA)	1,44	3,36	1,65	3,73
Estonie (EST)	1,42	3,37	1,50	3,38
Norvège (NOR)	10,79	2,27	16,49	3,35
États-Unis (USA)	935,00	3,31	980,00	3,22
Danemark (DNK)	9,63	2,27	14,30	3,22
Grèce (GRC)	7,08	2,74	7,67	2,85
Finlande (FIN)	7,23	2,40	8,59	2,77
Suède (SWE)	13,97	2,31	15,21	2,51
Royaume-Uni (GBR)	84,17	2,33	90,51	2,40
Turquie (TUR)	22,27	2,13	32,57	2,33
Roumanie (ROU)	8,31	2,17	9,31	2,28
Pays-Bas (NLD)	21,86	1,78	28,11	2,22
Hongrie (HUN)	4,74	2,13	4,81	2,06
Bulgarie (BGR)	2,19	1,95	2,39	2,06
France (FRA)	64,47	2,03	66,53	2,05
Slovaquie (SVK)	2,80	1,96	3,09	2,04
Croatie (HRV)	1,73	1,87	2,01	2,03
Monténégro (MNE)	0,14	1,72	0,17	2,03
Slovénie (SVN)	0,98	1,37	1,51	2,02
Albanie (ALB)	0,46	1,70	0,57	2,01
Italie (ITA)	35,38	1,50	48,80	2,01
Canada (CAN)	32,33	1,47	43,89	2,01
Tchéquie (CZE)	7,18	2,08	7,22	2,00
Macédoine du Nord (MKD)	0,31	1,89	0,36	2,00
Portugal (PRT)	4,85	1,58	6,40	2,00
Espagne (ESP)	24,56	1,43	35,67	2,00
Belgique (BEL)	8,55	1,29	13,74	2,00
Luxembourg (LUX)	0,78	1,19	1,35	2,00
Allemagne (DEU)	93,75	2,00	n.d.	n.d.
Islande (ISL)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN	359,97	2,14	n.d.	n.d.
Russie (RUS)	149,00	7,10	n.d.	n.d.

Remarque : estimations.

Sources :

- OTAN, « Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2014-2024) », communiqué de presse, 17 juin 2024.
- sauf Russie : X. LIANG, N. TIAN, D. LOPES DA SILVA, L. SCARAZZATO, K. KARIM, J. GUIBERTEAU RICARD, « Trends in World military expenditure, 2024 », *SIPRI Fact Sheet*, 25 avril 2025, p. 4.

Le tableau 1 permet d'établir une première constatation. En 2024, dernière année pour laquelle la statistique est complète, aucun pays de l'OTAN n'a consacré 5 % de son PIB aux dépenses de défense. La Pologne, qui a déboursé proportionnellement le plus, a dépensé quelque 34 milliards de dollars, soit 3,79 % de son PIB. Pour l'Allemagne, cette proportion est de 2,00 % ; pour la France, elle s'élève à 2,03 %.

Avec 1,29 % de son PIB, ce qui équivaut à une somme de plus de 8,5 milliards de dollars (soit 7,9 milliards d'euros en 2024), la Belgique se situe significativement sous les 2 %, qui constitue le niveau de dépenses que, en 2014, à la suite de l'invasion de la Crimée par la Russie, les chefs d'État et de gouvernement de l'alliance atlantique se sont fixé à l'horizon 2024. Néanmoins, le gouvernement fédéral De Wever (N-VA/MR/Les Engagés/Vooruit/CD&V) s'est donné pour objectif d'atteindre ce seuil dès 2025, par un relèvement significatif des dépenses militaires.

L'évolution depuis 1970

Depuis 1970, les statistiques de l'OTAN rapportent, pour chaque pays membre, ses dépenses de défense à son PIB, ce qui permet de retracer l'évolution sur plus d'un demi-siècle.

**Tableau 2. Évolution des dépenses de défense des pays de l'OTAN, 1970-2025
(en pourcentage du PIB, à prix et taux de change courants)**

Pays	1970	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ALB 2009										1,6	1,2	1,3	1,2	1,2	1,8	1,7	2,0
BEL 1949	3,3	2,9	3,2	3,3	2,8	2,0	1,5	1,3	1,2	1,1	0,9	1,0	1,0	1,2	1,2	1,3	2,0
BGR 2004									2,2	1,7	1,3	1,6	1,5	1,6	1,9	2,0	2,1
CZE 1999								2,0	1,6	1,3	1,0	1,3	1,4	1,3	1,3	2,1	2,0
DEU 1955	3,7	3,5	3,4	3,4	3,0	2,1	1,6	1,4	1,3	1,4	1,2	1,5	1,4	1,5	1,6	2,0	n.d.
DNK 1949	2,8	2,4	2,4	2,4	2,0	1,9	1,7	1,5	1,4	1,4	1,1	1,4	1,3	1,4	2,0	2,3	3,2
ESP 1982				2,3	2,2	1,6	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,4	2,0
EST 2004									1,6	1,7	2,0	2,3	2,0	2,1	3,0	3,4	3,4
FIN 2023											1,5	1,5	1,4	1,7	2,1	2,4	2,8
FRA 1949	4,7	3,9	3,9	3,9	3,8	3,3	2,9	2,5	2,3	2,0	1,8	2,0	1,9	1,9	1,9	2,0	2,1
GBR 1949	5,6	5,1	4,9	5,2	4,5	3,7	2,7	2,3	2,5	2,5	2,0	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4
GRC 1952	5,6	4,7	6,7	5,4	5,1	3,9	4,1	3,2	2,8	2,6	2,3	2,9	3,7	3,9	2,8	2,7	2,9

HRV 2009									1,8	1,6	1,7	2,0	1,8	1,7	1,9	2,0	
HUN 1999								1,6	1,3	1,0	0,9	1,8	1,3	1,8	2,1	2,1	
ITA 1949	3,0	2,7	2,4	2,1	2,3	2,0	1,9	2,0	1,6	1,4	1,1	1,6	1,5	1,5	1,5	2,0	
LTU 2004									1,1	0,9	1,1	2,1	2,0	2,4	2,7	3,1	4,0
LUX 1949	0,9	0,8	1,0	1,1	1,0	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,4	0,6	0,5	0,6	1,1	1,2	2,0
LVA 2004									1,4	1,1	1,1	2,2	2,2	2,3	3,0	3,4	3,7
MKD 2017											1,1	1,2	1,5	1,6	1,7	1,9	2,0
MNE 2017											1,4	1,7	1,6	1,4	1,5	1,7	2,0
NLD 1949	3,8	3,1	3,2	3,1	2,9	2,3	1,8	1,5	1,5	1,3	1,1	1,4	1,3	1,3	1,5	1,8	2,2
NOR 1949	4,1	3,3	3,1	2,7	2,9	2,8	2,2	1,9	1,5	1,5	1,6	2,0	1,7	1,5	1,8	2,3	3,4
POL 1999								1,8	1,8	1,8	2,2	2,2	2,2	3,3	3,8	4,5	
PRT 1949	<u>7,9</u>	<u>6,9</u>	3,9	3,0	2,7	2,3	2,1	1,7	1,5	1,5	1,3	1,4	1,5	1,4	1,3	1,6	2,0
ROU 2004									1,6	1,2	1,5	2,0	1,9	1,8	1,6	2,2	2,3
SVK 2004									1,6	1,3	1,1	1,9	1,7	1,8	1,8	2,0	2,0
SVN 2004									1,5	1,6	0,9	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	2,0
SWE 2024											1,0	1,1	1,4	1,5	1,7	2,3	2,5
TUR 1952	4,7	4,4	<u>5,7</u>	4,0	3,3	2,8	3,2	3,2	2,0	1,9	1,4	1,9	1,6	1,4	1,5	2,1	2,3
EUR	4,2	3,7	3,7	3,5	3,2	2,5	2,1	1,9	1,8	1,6	1,4	1,7	1,7	1,7	1,8	2,0	n.d.
CAN 1949	2,8	2,1	1,9	2,0	2,1	1,8	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2	1,4	1,3	1,2	1,3	1,5	2,0
USA 1949	<u>8,7</u>	<u>6,5</u>	<u>5,1</u>	<u>5,6</u>	<u>6,0</u>	4,6	3,3	3,4	4,5	4,8	3,5	3,6	3,5	3,2	3,1	3,2	3,2
OTAN	6,7	5,1	4,3	4,5	4,6	3,5	2,7	2,6	3,0	3,0	2,5	2,7	2,6	2,5	2,5	2,6	2,8

Remarques : - les dates mentionnées correspondent à l'année d'adhésion du pays à l'OTAN ;

- en italique, avant adhésion à l'OTAN ;
- en souligné, valeurs égales ou supérieures à 5 % ;
- en 2024 et 2025, estimations ;
- pour la période 2015-2025, calculs de l'auteur.

Source : OTAN⁵.

⁵ OTAN, « Financial and Economic Data Relating to NATO Defence », « Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN – Financial and Economic Data Relating to NATO

Le tableau 2 reprend l'évolution des dépenses de défense des membres de l'OTAN depuis les années 1970. Celle-ci recouvre clairement deux périodes distinctes. Dans un premier temps, entre 1970 et 2014, et surtout depuis 1990 et la fin de la Guerre froide, la part des dépenses de défense dans le PIB baisse sensiblement : de 4,2 % en 1970 à 1,4 % en 2015 pour les pays européens, de 8,7 % à 3,5 % pour les États-Unis, et de 6,7 % à 2,5 % si l'on considère l'ensemble des pays membres. Depuis 2015, cependant, cette part remonte sensiblement, retrouvant le niveau des années 1995-1999, tout en restant en dessous de celui de 1970 : 2,0 % pour les pays européens en 2024, 3,2 % pour les États-Unis, et 2,6 % pour l'ensemble des pays de l'OTAN.

Depuis la fin de la Guerre froide, ces chiffres demeurent éloignés des 5 %, excepté dans le cas des États-Unis qui, en 2008 et 2009, ont consacré 5,0 % puis 5,3 % de leur PIB en dépenses de défense⁶. La Belgique suit la tendance générale, tout en restant toujours en dessous des moyennes. Elle passe d'abord de 3,3 % du PIB en 1970 à 0,9 % en 2015, avant de remonter jusqu'à 1,3 % en 2024, avec la décision d'atteindre 2,0 % en 2025, ce qui correspond à une hausse de + 53,8 % d'une année à l'autre.

Ce tableau renforce la constatation issue du tableau 1 : non seulement, aucun pays de l'OTAN n'a consacré 5 % de son PIB aux dépenses de défense en 2024, mais le retour à 5 % signifierait en outre un quasi-doublement de la part de ces dépenses dans le PIB, en moyenne pour l'organisation, et plus d'un doublement pour les pays européens, ramenant l'effort militaire à son niveau d'il y a 50 ans – époque à laquelle, soulignons-le, l'alliance atlantique ne comptait que 16 membres, dont 7 ont consacré moins de 2 % de leur PIB aux dépenses de défense en 2024.

La comparaison économique

Les guerres et les opérations militaires doivent être financées. Leur succès dépend dès lors aussi de la capacité financière du pays qui les engage. Une fois ses éventuelles réserves monétaires épuisées, il peut bénéficier d'une aide de ses alliés ou recourir à l'endettement – pour autant qu'il trouve un prêteur – mais, en dehors de cela, c'est la richesse qu'il génère, mesurée par son PIB, qui détermine et limite (par l'entremise de ses capacités budgétaires) ses possibilités d'action. Il est donc pertinent de comparer la capacité des pays membres de l'OTAN, et singulièrement de l'Union européenne, à générer de la richesse avec celle de la Russie, que l'on considère généralement comme l'ennemi potentiel le plus dangereux.

Defence », « Financial and Economic Data Relating to NATO Defence – Defence Expenditures of NATO Countries (1975-1999) », « Financial and Economic Data Relating to NATO Defence – Defence Expenditures of NATO Countries (1980-2000) », « Dépenses de défense des pays de l'OTAN (1980-2003) – Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN », « Financial and Economic Data Relating to NATO Defence – Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN » et « Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2008-2015) », communiqués de presse, 11 décembre 1974, 1^{er} décembre 1987, 2 décembre 1999, 5 décembre 2000, 1^{er} décembre 2003, 10 mars 2011 et 28 janvier 2016, ainsi que « Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2014-2025) », tableau Excel mis à jour le 23 octobre 2025.

⁶ OTAN, « Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2008-2015) », *op. cit.*, p. 6.

**Tableau 3. Évolution du PIB de la Russie et de certains pays de l'OTAN
(en milliards de dollars US, à taux de change courants)**

Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
BEL	205,3	288,0	236,8	385,7	481,6	461,0	529,7	598,5	593,6	644,7	664,6
DEU	1 778,2	2 593,1	1 967,0	2 893,4	3 468,2	3 423,6	3 940,1	4 348,3	4 163,6	4 525,7	4 659,9
FRA	1 257,6	1 595,2	1 361,0	2 192,1	2 646,2	2 442,5	2 647,9	2 966,4	2 796,3	3 051,8	3 162,1
ITA	1 183,9	1 177,4	1 149,7	1 865,0	2 144,9	1 845,4	1 907,5	2 179,2	2 104,1	2 304,6	2 372,8
OTAN UE	6 699,5	8 523,8	7 825,3	13 177,0	15 680,7	15 134,9	16 474,4	15 505,2	15 065,4	16 898,0	18 263,6
RUS	517,0	395,5	259,7	764,0	1 524,9	1 363,5	1 493,1	1 829,2	2 291,6	2 071,5	2 173,8
OTAN UE / RUS	12,96	21,55	30,13	17,25	10,28	11,10	11,03	8,48	6,57	8,16	8,40

Remarques :

- en 1990, l'Allemagne n'inclut pas la République démocratique d'Allemagne (Allemagne de l'Est), la Russie correspond à l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), tandis que l'Union européenne (UE) n'a pas encore succédé à la Communauté économique européenne (CEE) ;
- la dernière ligne exprime le rapport entre le PIB cumulé des pays alors membres à la fois de l'OTAN et de l'Union européenne (ou, en 1990, de la CEE), d'une part, et le PIB de la Russie (ou de l'URSS), d'autre part.

Source : Banque mondiale, DataBank, Indicateurs du développement dans le monde, <https://databank.banquemondiale.org>.

Comme l'indique le tableau 3, le PIB de la Russie avoisinait, en 2024, 2 174 milliards de dollars, ce qui est comparable au PIB de l'Italie (2 373 milliards de dollars) et est sensiblement inférieur à ceux de la France (3 162 milliards de dollars) et de l'Allemagne (4 660 milliards de dollars). L'ensemble des pays de l'Union européenne membres de l'OTAN (soit 23 pays en 2024) représentait, pour la même année, un PIB de 18 264 milliards de dollars, soit 8,4 fois le montant du PIB de la Russie. Si cette dernière, qui est déjà en guerre, a consacré, en 2024, 7,1 % de son PIB aux dépenses de défense, ce pourcentage élevé correspond à 149 milliards de dollars⁷. C'est bien moins que les pays de l'Union européenne membres de l'OTAN, dont les dépenses de défense cumulées atteignaient plus du double du budget russe : quasiment 360 milliards de dollars.

On peut arguer qu'un pays (par exemple la Bulgarie) moins riche qu'un autre (par exemple l'Allemagne) en termes de revenu par habitant connaît, le plus souvent, un niveau général de prix moins élevé. D'une part, à population similaire, un revenu moindre par habitant implique automatiquement une demande moins forte. D'autre part, les coûts de production, notamment les coûts salariaux, sont aussi moins élevés. Ces deux phénomènes contribuent à un niveau général de prix plus faible. La faiblesse relative des prix intérieurs se traduit, normalement, dans le niveau du taux de change à travers une compétitivité-prix plus forte, mais le taux de change courant n'incorpore pas toujours entièrement les écarts de prix. Soit parce que d'autres éléments, tels que les flux financiers, influencent aussi le taux de change, soit en raison des politiques monétaires et de change des différents pays qui tendent, selon les cas, à pousser le taux de change à la hausse ou à la baisse. Dès lors, il est probable que les prix pratiqués en Russie soient inférieurs à ceux en cours dans l'Union européenne, de sorte qu'avec un même montant en dollars, le gouvernement russe puisse consentir un effort militaire

⁷ Estimation réalisée par X. LIANG *et al.*, « Trends in World military expenditure, 2024 », *op. cit.*, p. 4.

sensiblement supérieur. Ainsi, la nourriture, le carburant, les salaires... étant moins élevés, la Russie peut, malgré un PIB plus faible, supporter des dépenses réelles comparativement plus élevées que ce que les calculs nominaux laissent entrevoir.

Tableau 4. Évolution du PIB de la Russie et de certains pays de l'OTAN à parité de pouvoir d'achat (en milliards de dollars internationaux constants de 2021)

Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
BEL	415,2	449,4	517,5	569,7	613,0	648,7	661,8	702,9	732,9	741,7	749,2
DEU	3 365,9	3 722,0	4 108,9	4 230,0	4 486,7	4 876,6	5 018,1	5 202,3	5 273,6	5 259,5	5 247,0
FRA	2 252,1	2 415,6	2 797,5	3 048,9	3 194,8	3 372,9	3 333,5	3 562,9	3 654,5	3 688,7	3 731,8
ITA	2 419,5	2 581,3	2 867,2	3 000,6	2 949,2	2 849,6	2 704,8	2 946,3	3 088,4	3 110,5	3 133,1
OTAN UE	13 109,1	14 239,0	16 407,2	19 609,6	21 205,5	22 505,3	22 909,8	20 991,5	21 735,3	22 225,5	23 154,6
RUS	4 386,3	2 724,7	2 947,3	3 969,3	4 723,1	5 149,2	5 373,1	5 668,3	5 606,6	5 835,5	6 089,0
OTAN UE / RUS	2,99	5,23	5,57	4,94	4,49	4,37	4,36	3,69	3,88	3,81	3,80

Remarques :

- en 1990, l'Allemagne n'inclut pas la République démocratique d'Allemagne (Allemagne de l'Est), la Russie correspond à l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), tandis que l'Union européenne (UE) n'a pas encore succédé à la Communauté économique européenne (CEE) ;
- la dernière ligne exprime le rapport entre le PIB cumulé des pays alors membres à la fois de l'OTAN et de l'Union européenne (ou, en 1990, de la CEE), d'une part, et le PIB de la Russie (ou de l'URSS), d'autre part.

Source : Banque mondiale, DataBank, Indicateurs du développement dans le monde, <https://databank.banquemondiale.org>.

Le tableau 4 présente les données dites à parité de pouvoir d'achat (PPA) et en monnaie constante, c'est-à-dire en gommant les différences selon les capacités internes de dépenses et celles liées à l'inflation. Dans ce cas, le PIB de la Russie augmente davantage que celui de la plupart des pays européens. Il se situe plutôt au niveau de celui de l'Allemagne ou même au-delà. Malgré cette approche différente de la réalité, le PIB des pays européens membres de l'OTAN reste très supérieur à celui de la Russie : il est, bon an mal an, environ 4 fois plus élevé. Ainsi, si on rapporte les taux de dépenses de défense publiés par l'OTAN aux PIB exprimés en PPA, on obtient, en 2024, 495,5 milliards de dollars pour les pays membres simultanément de l'Union européenne et de l'OTAN, contre 432,3 milliards de dollars pour la Fédération de Russie. Les dépenses de défense des premiers restent donc 14,6 % plus élevées que celles de la seconde.

Les tableaux 3 et 4 illustrent la faiblesse économique de la Russie, dont le PIB nominal est inférieur à celui des grands pays de l'Union européenne que sont l'Italie, la France ou l'Allemagne et, *a fortiori*, très nettement inférieur à celui de l'ensemble formé par les pays de l'Union européenne membres de l'OTAN. Au cours des dernières années (2020-2024), le rapport s'est établi à 8,5. Même à parité de pouvoir d'achat, le PIB des pays membres tout à la fois de l'Union européenne et de l'OTAN reste quasiment 4 fois plus élevé que celui de la Russie.

Cela amène à une deuxième constatation : c'est parce qu'ils sont nettement plus riches – plus de 8 fois plus riches en termes nominaux, 4 fois plus riches à parité de pouvoir

d'achat – que les pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN outrepassent la capacité militaire russe, et ce même en dépensant une part plus faible de leur PIB.

Dès lors, en première analyse, si la capacité de défense de l'Union européenne – compte non tenu des capacités militaires des États-Unis ou du Royaume-Uni – devait paraître insuffisante, ce n'est pas tant à cause de la faiblesse des montants dépensés qu'en raison de l'utilisation qui en est faite, en particulier du fait du morcellement entre pays, chacun disposant de matériel spécifique parfois incompatible avec celui des pays voisins, et d'une politique de défense trop peu coordonnée.

Les dépenses de défense au seuil de 5 %

Une troisième constatation découle de l'application généralisée du principe des 5 % et de ses conséquences. Si, en 2024, tous les pays de l'Union européenne membres de l'OTAN avaient porté leurs dépenses de défense à 5 % du PIB, calculé à l'aide des taux de change courants, le total aurait été de 914,9 milliards de dollars, soit plus de 6 fois le budget que la Russie consacre à ce type de dépenses. Cela illustre d'une autre manière la faiblesse économique de la Russie qui consacre, certes, un pourcentage plus élevé à ses armées, mais qui doit l'appliquer à un PIB très inférieur. À parité de pouvoir d'achat, le principe des 5 % aurait signifié 1 157,8 milliards de dollars de dépenses de défense pour les pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN et 432,3 milliards de dollars pour la Russie. Dans ce cas, les dépenses européennes seraient 2,7 fois plus élevées que celles de la Russie.

Autrement dit, l'engagement pris lors du récent sommet de La Haye signifie implicitement que les pays de l'Union européenne membres de l'OTAN devraient consacrer à leurs dépenses de défense, pour se protéger de la Russie, 6 fois (aux taux de change courants), ou 2,7 fois (à parité de pouvoir d'achat) ce que celle-ci dépense. Cela dénoterait une étonnante inefficacité de la dépense européenne, surtout quand on connaît les difficultés que l'armée russe rencontre pour faire face à l'Ukraine seule, dont le PIB de 2024 atteignait à peine 190,7 milliards de dollars (à taux de change courant) – soit moins du tiers du PIB belge – et 577,6 milliards de dollars (à parité de pouvoir d'achat)⁸.

Les questions budgétaires en Belgique

Quelles que soient les comparaisons sur les financements internationaux des dépenses de défense, un autre élément de la discussion concerne la mise en perspective de l'accord de La Haye par rapport à la situation budgétaire des pays concernés. En ce qui concerne les finances publiques de la Belgique, porter le budget militaire à 5 % du PIB signifierait une augmentation, par rapport à 2024, de + 3,7 % du PIB, soit quasiment un quadruplement. Cette demande de dépenses supplémentaires entraînerait

⁸ Banque mondiale, DataBank, Indicateurs du développement dans le monde, <https://databank.banquemondiale.org>.

concurrence directe avec d'autres besoins que l'évolution de la société belge rend inévitables pour les années ou les décennies à venir. Tel est le cas du vieillissement de la population, dont les conséquences pour les budgets futurs sont analysées et documentées depuis 2002. Tel est également le cas pour la neutralité carbone, pour laquelle les études sont plus récentes et moins développées que celles relatives au vieillissement. À cela s'ajoute l'assainissement budgétaire dont l'objectif est de réduire un déficit public estimé à 5,8 % du PIB par le Comité de monitoring pour 2025⁹. Enfin, d'autres besoins existent encore, même si on ne dispose pas toujours, pour eux, de données aussi précises.

Les coûts du vieillissement

Le vieillissement de la population est un phénomène bien connu. En soi, l'allongement de la durée de vie est une évolution heureuse. Cependant, cela s'accompagne presque inévitablement de coûts publics et privés plus élevés. En Belgique, les conséquences budgétaires sont documentées et suivies depuis près d'un quart de siècle. L'article 6 de la loi du 5 septembre 2001¹⁰ a créé un Comité d'étude sur le vieillissement (CEV) au sein du Conseil supérieur des finances (CSF)¹¹. Ce comité publie annuellement un rapport où il présente les projections des dépenses budgétaires prévisibles liées au vieillissement à long terme (actuellement 2070). Il calcule ces dépenses exprimées en pour cent du PIB à différentes périodes. Par convention, on appelle « coût du vieillissement » la différence entre les dépenses en pour cent du PIB de la période finale (2070) et celles de la dernière période disponible au moment de la rédaction du rapport.

Dans le passé, l'estimation de ce coût a longtemps fluctué autour de 5 % du PIB. Cela veut dire que, à la période finale (par exemple 2070), les dépenses publiques liées au vieillissement représenteront 5 % du PIB de la période finale en plus de ce qu'elles représentaient dans le PIB de la période initiale (par exemple 2020). Au cours des dernières années, ce taux a baissé, principalement en raison des mesures prises par le gouvernement fédéral en matière de pensions, de soins de santé et de chômage. Le tableau 5 donne le détail de ces projections telles qu'elles sont reprises dans les deux rapports les plus récents du CEV, ceux de 2024 et de 2025¹².

⁹ SPF Stratégie et Appui, Comité de monitoring, *Actualisatie 2025 – Raming 2026 – Meerjarenraming 2027-2030*, 10 juillet 2025, p. 18.

¹⁰ Article 6 de la loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement (*Moniteur belge*, 14 septembre 2001). Ce fonds a été supprimé par la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* et portant des dispositions diverses en matière de finances (*Moniteur belge*, 20 décembre 2016).

¹¹ Le CEV est présidé par le vice-président du CSF et a pour vice-président un membre désigné par le Bureau fédéral du Plan (BFP) ; actuellement, il s'agit respectivement de Greet T'Jonck, secrétaire générale de la Fondation Francqui et précédemment directrice à la FSMA, l'autorité des services et marchés financiers, et de Baudouin Regout, commissaire au Plan. Les autres membres du CEV sont désignés sur proposition du BFP, de la Banque nationale de Belgique (BNB), et des ministres des Finances, du Budget, des Affaires sociales, des Pensions et des Indépendants, lesquels désignent chacun un fonctionnaire attaché au service d'étude des départements dont ils ont la charge.

¹² Conseil supérieur des finances, Comité d'étude sur le vieillissement, Rapports annuels, respectivement juillet 2024 et juillet 2025 (révision au 26 septembre 2025).

**Tableau 5. Coûts du vieillissement de la population en Belgique, 2023-2070
(en % du PIB nominal)**

Postes budgétaires	Rapport 2024				Rapport 2025			
	2023 (a)	2050 (b)	2070 (c)	(c) - (a)	2024 (a)	2050 (b)	2070 (c)	(c) - (a)
Pensions	11,2	13,3	13,7	+ 2,5	11,3	12,3	12,2	+ 0,9
Soins de santé	8,1	10,4	10,7	+ 2,6	8,0	9,8	10,1	+ 2,1
Chômage et incapacité	3,3	3,2	3,1	- 0,2	3,4	2,8	2,7	- 0,7
Allocations familiales et autres	3,2	2,7	2,4	- 0,8	3,1	2,7	2,4	- 0,7
TOTAL	25,8	29,6	29,9	+ 4,1	25,8	27,6	27,4	+ 1,6

Source : Conseil supérieur des finances, Comité d'étude sur le vieillissement, Rapports annuels 2024 et 2025.

Le tableau 5 donne d'abord une idée générale des dépenses sociales considérées comme liées au vieillissement. Celles-ci représentent 11,2 % du PIB en 2023 et 11,3 % en 2024 en ce qui concerne les pensions, 8,1 % et 8,0 % pour les mêmes années pour les soins de santé, 3,3 % et 3,4 % pour le chômage et l'incapacité de travail, et 3,2 % et 3,1 % pour les allocations familiales et les autres dépenses diverses. Au total, ces politiques ont donc coûté 25,8 % du PIB en 2023 comme en 2024. Le tableau montre aussi une réduction importante du coût du vieillissement pour les années 2024-2070 par rapport aux estimations précédentes, et singulièrement par rapport à celles du Rapport 2024 portant sur la période 2023-2070. Les dépenses de pensions projetées pour 2070, estimées à 13,7 % du PIB dans le Rapport 2024, ont été revues à 12,2 % dans le Rapport 2025 ; on passe de 10,7 % à 10,1 % pour les soins de santé ; de 3,1 % à 2,7 % pour le chômage et l'incapacité de travail ; le coût des allocations familiales et des autres dépenses diverses resterait inchangé à 2,4 % du PIB. Ainsi, au total, les dépenses sociales du vieillissement de 2070 qui avaient été estimées à 30 % du PIB dans le Rapport 2024 seraient limitées à 27,9 % selon le Rapport 2025. Certes, elles seraient en augmentation par rapport à 2024, mais l'estimation de cette augmentation passe de + 4,1 % à + 1,9 % du PIB entre les deux rapports, soit une diminution de plus de la moitié (- 2,2 % du PIB).

Cette évolution des estimations résulte de la prise en considération des mesures d'économies adoptées jusqu'en 2024, auxquelles s'ajoutent celles envisagées par le gouvernement De Wever¹³. Ces dernières sont nombreuses et affectent sensiblement la situation des citoyens et citoyennes pour le présent comme pour les années à venir. Sans les détailler¹⁴, mentionnons que le CEV recense et prend en compte : 3 mesures ayant un impact sur différentes branches sociales, 7 mesures affectant le chômage, les régimes de chômage avec complément d'entreprise (RCC, ex-prépensions), les crédits-temps ou l'interruption de carrière, 17 mesures en matière de pensions (en plus

¹³ Concernant les « mesures relatives aux dépenses sociales annoncées par le nouveau gouvernement fédéral », le Rapport 2025 précise (p. 25) avoir retenu « celles mentionnées dans les notifications budgétaires du 14 février 2025 relatives à l'accord de gouvernement (...), à quelques exceptions près. Il s'agit d'un scénario de référence plutôt “maximaliste” puisqu'il inclut également des mesures dont les modalités ne sont pas encore concrètement établies ».

¹⁴ On se reporterà pour ce faire au Rapport 2025, p. 26-30.

du recul de l'âge légal de la pension à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030, qui avait été décidé antérieurement), 1 mesure en soins de santé, 4 mesures concernant l'assistance sociale, et 6 mesures relatives aux incapacités de travail. Notons que ces réformes, adoptées ou seulement envisagées à ce stade, ne suppriment pas purement et simplement le coût du vieillissement puisque celui-ci demeure estimé à + 1,9 % du PIB à l'horizon 2070.

La neutralité carbone

À côté du vieillissement de la population, les sociétés contemporaines, notamment la société belge, se trouvent confrontées à d'autres besoins majeurs pour soutenir leur bien-être futur. Tel est en particulier le cas de la lutte contre le dérèglement climatique. L'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050. La Belgique s'inscrit dans cet objectif. En 2023, a été créé au sein du CSF un Comité d'étude sur les investissements publics (CEIP) chargé « d'élaborer des rapports et avis sur l'évolution, les besoins, la mise en œuvre et l'impact des investissements publics en Belgique »¹⁵. Le CEIP a publié, en mars 2025, une étude sur les investissements qui seraient nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050¹⁶. Ce document reprend les conclusions des différentes publications scientifiques disponibles sur ce thème. Après avoir insisté sur la multiplicité des scénarios et des hypothèses retenues par les auteurs, le CEIP note en synthèse que « les niveaux d'investissement peuvent s'élever jusqu'à un montant de l'ordre de 25 milliards d'euros supplémentaires par an, en moyenne, par rapport à 2024 »¹⁷. Ce montant représente 4,3 % du PIB de 2024. Il s'agit de l'investissement total, la distinction entre les parties publique et privée de ce montant ne pouvant être établie. Pour les citoyens contribuables dans leur ensemble, cette précision n'a cependant pas grande importance. En effet, il n'y a guère de différence entre des dépenses privées qu'il faut financer directement et des dépenses publiques qu'il faut financer via l'impôt : il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, d'une dépense – substantielle – à consentir.

L'assainissement budgétaire

Le vieillissement et l'urgence climatique ne constituent pas les seuls défis auxquels les finances publiques belges seront confrontées dans les années et les décennies à venir. Les règles européennes incitent, de façon plus ou moins pressante, les États membres à réduire leur déficit budgétaire. La réduction de l'endettement public – ou, en tout cas, sa stabilisation – constitue également un objectif car l'incertitude sur les taux d'intérêt

¹⁵ Arrêté royal du 16 février 2023 modifiant l'arrêté royal du 23 mai 2018 relatif au Conseil supérieur des finances (*Moniteur belge*, 13 mars 2023). Le CEIP se compose de huit membres, désignés par le Roi sur proposition du BFP (deux membres, dont le président), de la BNB, et des ministres des Finances, du Budget, de l'Économie, du Climat et de la Digitalisation ; la parité linguistique est de rigueur. Les entités fédérées peuvent également désigner chacune un représentant siégeant avec voix consultative.

¹⁶ Comité d'étude sur les investissements publics et SPF Santé publique, DG Environnement, *Scénarios d'émissions « zéro net » en Belgique : analyse comparative des investissements additionnels*, mars 2025.

¹⁷ *Ibidem*, résumé exécutif.

futurs fait craindre une possible augmentation des charges de la dette qui mettrait encore davantage en question les politiques sociales, environnementales ou même militaires que les gouvernements devraient mener. Étant donné que le déficit public est estimé à 5,8 % du PIB pour 2025, la quantification de l'assainissement budgétaire est simple : la réduction nécessaire représente entre 2,8 % et 5,8 % du PIB selon que l'on veut ramener le déficit à 3 % du PIB ou que l'on vise l'équilibre budgétaire.

Les autres besoins

Par-delà ces éléments, la satisfaction d'une série d'autres besoins collectifs – qu'ils présentent un caractère social, démocratique ou de soutien à l'économie – peut constituer un objectif souhaitable, susceptible d'entraîner des dépenses publiques. Selon les contextes, on évoque ainsi l'amélioration de la formation et de la recherche, les politiques de mobilité, le refinancement de la justice ou encore la coopération au développement. Ces domaines ne font pas nécessairement l'objet d'une estimation annuelle de leur évolution comme c'est le cas pour les dépenses de vieillissement. Ce sont cependant des besoins réels et fondamentaux pour la prospérité et le rayonnement de la Belgique et pour le bien-être de ses citoyennes et citoyens.

Conclusion

L'accord de La Haye porte, à terme, les dépenses de défense de la Belgique de 1,3 % du PIB (en 2024) à 5 %, soit une augmentation des dépenses publiques de + 3,7 % du PIB par an. Cette augmentation peut être comparée avec les efforts budgétaires déjà effectués ou à réaliser dans les années et les décennies à venir pour d'autres évolutions majeures de la société belge. Une première comparaison indique que l'augmentation prévue des dépenses de défense revient à effacer tous les bénéfices enregistrés pour les coûts du vieillissement grâce, notamment, aux 38 mesures prises en compte par le CEV et au recul de l'âge légal de la pension (– 2,2 % du PIB entre les Rapports 2024 et 2025, cf. *supra*) tout en laissant un financement supplémentaire à combler à hauteur de 1,5 % du PIB. Une deuxième comparaison montre que cette hausse des dépenses de défense équivaut à 86 % des investissements, publics et privés, nécessaires annuellement pour atteindre la neutralité carbone, estimés par le CEIP à 4,3 % du PIB (de 2024). Sur un troisième plan, le relèvement des dépenses publiques lié à l'accord de La Haye représente 132 % de l'effort d'assainissement budgétaire si on veut limiter le déficit public à 3 % du PIB, et 64 % de cet effort si on veut revenir à l'équilibre. Faute de données chiffrées, il est impossible de comparer les conséquences du sommet de l'OTAN avec les besoins de la société en matière de formation et de recherche, de mobilité, de justice ou de coopération au développement¹⁸. Ces derniers existent

¹⁸ Relevons néanmoins que les Nations unies ont fixé voici plus de 50 ans l'objectif pour les pays développés de consacrer au moins 0,7 % par an de leur revenu national brut (RNB, un indicateur légèrement différent du PIB) à l'aide publique au développement. Avec quelque 3,2 milliards de dollars en 2024, soit 0,48 % du RNB (et une proportion très similaire du PIB), la Belgique se situe à bonne

néanmoins et constituent en quelque sorte des « concurrents » des dépenses de défense parmi les priorités politiques ou des choix socialement, démocratiquement ou économiquement souhaitables.

**Tableau 6. Effets budgétaires de l'accord de La Haye :
comparaison et synthèse**

Type de dépenses	Horizon temporel	Situation en 2024 * ou en 2025 ** (en % PIB)	Coût additionnel annuel (en % PIB)	Dépenses de défense vs. autres (différence en %)
Défense	2035	1,3 *	3,7	–
Vieillissement	2070	25,8 *	1,6	231,3
Climat	2050	n.d.	4,3	86,0
Réduction du déficit				
à 3 %	2030 (?)	5,8 **	2,8	132,1
à 0 %	2030 (?)	5,8 **	5,8	63,8
Autres	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

L'interprétation du tableau 6 doit être prudente. Celui-ci présente des horizons temporels différents, dont certains sont mal connus, et les pourcentages de PIB qui y apparaissent pour le climat ne sont pas directement comparables aux autres¹⁹. Quant à la dernière ligne, elle permet seulement de rappeler l'existence d'autres besoins sociaux dont l'impact budgétaire précis n'est pas chiffré à ce jour, mais qu'il serait imprudent d'ignorer.

Malgré ces limites, le tableau 6 a l'avantage de synthétiser d'une façon simple les effets budgétaires de l'accord de La Haye pour la Belgique. Ainsi, l'augmentation des dépenses de défense représente 231,3 % du coût du vieillissement, 86,0 % des investissements (publics et privés) requis pour la neutralité carbone, 132,1 % des efforts requis pour ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB et 63,8 % de ceux requis pour revenir à l'équilibre budgétaire, sans compter les autres domaines.

*
* * *

distance de cet objectif, mais juste au-dessus de la moyenne des États membres de l'Union européenne (0,47 % du RNB en 2024). Le gouvernement De Wever a toutefois prévu de réduire de 25 % les dépenses de la Belgique dans ce domaine.

¹⁹ La donnée relative au climat est exprimée en pour cent du PIB de 2024, tandis que les autres sont des variations entre la proportion du PIB de la période initiale et celle du PIB de la période finale.

Lors du sommet de l'OTAN des 24 et 25 juin 2025, presque chaque État membre – à l'exception de l'Espagne et de l'Islande – s'est engagé à porter ses dépenses de défense à 5 % de son PIB. La hauteur de cette norme répond résolument à des ambitions politiques et n'a pas été fixée à la suite de calculs économiques précis reposant sur un fondement déterminé.

L'analyse macroéconomique et budgétaire livrée ici permet de mettre en perspective cette décision sous un angle économique et sociétal. Quatre constatations ressortent de cet exercice.

Primo, en 2024, aucun pays de l'OTAN ne consacrait 5 % de son PIB aux dépenses de défense, niveau de dépenses qui a quasiment disparu depuis la fin des années 1980. Le retour à 5 % signifierait un quasi-doublement de la part des dépenses de défense dans le PIB, en moyenne pour l'OTAN, et plus d'un doublement pour les États membres de l'Union européenne, ramenant l'effort militaire à son niveau d'il y a 50 ans.

Secundo, alors que la Russie est déjà en guerre, les pays de l'Union européenne membres de l'OTAN atteignaient, ensemble, plus du double du budget russe en termes de dépenses de défense en 2024. Étant 4 à 8 fois plus riches que la Russie, ces États dépassent largement le financement militaire russe en dépensant une part plus faible de leur PIB.

Tertio, si, en 2024, tous les pays de l'Union européenne membres de l'OTAN avaient porté leurs dépenses de défense à 5 % du PIB, leurs dépenses seraient 2,7 à 6 fois plus élevées que le budget militaire russe. L'accord de La Haye signifie implicitement que les pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN devraient dépenser ensemble considérablement plus que la Russie pour s'en protéger, ce qui dénoterait une étonnante inefficacité de la dépense européenne – surtout quand on connaît les difficultés que l'armée russe rencontre pour faire face à l'Ukraine seule.

Quarto, l'augmentation des dépenses de défense décidée à La Haye représente, pour le budget belge, une concurrence particulièrement sérieuse avec le coût du vieillissement, avec les investissements (publics et privés) requis pour atteindre la neutralité carbone, avec les efforts requis pour ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB et, *a fortiori*, pour revenir à l'équilibre budgétaire, ou avec les dépenses envisageables dans bien d'autres domaines encore.

En conclusion, même dans un climat de vive tension avec la Russie, de nouvelles menaces sécuritaires qualifiées d'hybrides, et de crainte de défaillance de l'allié états-unien pour assurer la protection armée de l'Europe, il semble difficile d'expliquer objectivement pourquoi les pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN devraient consacrer 5 % de leur PIB aux dépenses de défense. Non seulement celles-ci sont déjà largement supérieures à celles de la Russie, mais en outre, cet accroissement entre en forte concurrence avec d'autres objectifs socio-budgétaires tels que, dans le cas de la Belgique, le financement du vieillissement, la réalisation de la neutralité carbone ou l'assainissement budgétaire, pour s'en tenir aux mieux documentés.

L’engagement pris par la Belgique et par la quasi-totalité des autres membres de l’alliance atlantique à La Haye en juin dernier a été qualifié d’« hystérie collective »²⁰. Sa concrétisation pourrait effectivement conduire à réduire très significativement les pensions ou d’autres prestations sociales, à abandonner l’objectif de neutralité carbone ou à accroître le déficit public. À moins qu’il ne s’agisse d’augmenter drastiquement les impôts. L’adhésion à l’objectif des « cinq pour cent » soulève nécessairement d’épineuses questions.

Pour citer cet article : Giuseppe PAGANO, « Cinq pour cent du PIB », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 18 décembre 2025, www.crisp.be.

²⁰ « Bouchez sur la norme OTAN de 5 % : “Une hystérie collective” », Belga, 6 juin 2025 et « Georges-Louis Bouchez au “Soir” : “5 % de dépenses militaires ? C’est de l’hystérie collective” », *Le Soir*, 14 juin 2025.